

## THÈME DE L’ÉDITION 2009

### LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L’ENFANT A 20 ANS.

#### QU’EST-CE QU’ON EN SAIT ?

#### QU’EST-CE QU’ON EN FAIT ?

A l’occasion du 20ème anniversaire de la Convention internationale des Droits de l’Enfant, les Francas proposent aux participants du Concours « Agis pour tes droits » de se pencher sur la Convention, de se demander ce qu’ils en connaissent et de s’interroger sur la place, le rôle et l’influence de la Convention dans la vie quotidienne.

Il s’agit de poser un regard lucide, critique et constructif sur la situation des Droits de l’Enfant, en France et dans le Monde et d’envisager des pistes d’action possible pour promouvoir et mettre en œuvre les différents droits énoncés dans la Convention.

Pour rendre accessibles les 54 articles de la Convention internationale des Droits de l’Enfant, pour les mettre à la portée des enfants, les Francas les ont résumés en 10 points principaux qui peuvent constituer une grille de lecture pertinente, des portes d’entrée pour une réflexion sur les droits de l’enfant :

- J’ai le droit à l’égalité en particulier entre filles et garçons
- J’ai le droit de rêver, de rire, de jouer et de participer à des activités culturelles, ludiques et sportives.
- J’ai le droit de ne pas être exploité.
- J’ai le droit d’être soigné et de bénéficier de soins adaptés à mon handicap et à mon âge.
- J’ai le droit d’être aimé et respecté.
- J’ai le droit d’avoir une éducation.
- J’ai le droit d’être protégé de la violence, ce qui inclut également la guerre et la prison).
- J’ai le droit d’avoir une identité, une famille, une vie privée.
- J’ai le droit d’être nourri, logé et de grandir dans de bonnes conditions.
- J’ai le droit de m’exprimer, de donner mon avis et de participer à la vie de la société en qualité de citoyen.

#### QU’EST CE QU’ON EN SAIT ?

Au moyen d’enquêtes, de rencontres, d’interviewes, les participants du Concours peuvent tester, évaluer dans leur environnement la connaissance que les enfants, les adolescents, les adultes ont de la Convention. Savent-ils qu’elle existe ? Qui en parle ? Comment ? Quelle place lui accorde-t-on dans les médias (radio, télévision, presse, internet...) ? D’après vous, que contient-elle ? A quoi sert-elle ? Qui l’a adoptée ?...

#### QU’EST CE QU’ON EN FAIT ?

Après avoir pris connaissance des droits énoncés dans la Convention, on peut s’interroger sur leur application dans la vie quotidienne. Les droits de l’enfant sont-ils appliqués dans ma famille, dans mon école, mon centre de loisirs, ma ville, mon pays ? Que puis-je faire pour faire respecter mes droits et ceux des autres ? A qui m’adresser quand mes droits ne sont pas respectés ? Comment puis-je mettre en œuvre mes droits d’expression, de participation, d’association ?...

Autant de pistes possibles pour (re)découvrir la Convention internationale des Droits de l’Enfant, réfléchir collectivement à son application et se lancer dans la réalisation d’affiches pour faire donner son avis, exprimer ses colères, ses révoltes, ses espoirs, et passer ensemble à l’action.